

SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT

Décision n° 2020-02

Fiche diagnostic automatisée et partagée

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération 2019-35 concernant la planification des travaux et projets 2020 mentionnant le projet FEADER 2020 et autorisant le président à signer l'ensemble des documents et actes,

Considérant qu'il est nécessaire, en vue de la préparation des travaux liés à la révision du SAGE Agout en 2021,

Les syndicats mixtes des bassins versants de l'Agout et du Viaur sont tous deux porteurs de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Ces deux structures ont développé des organisations (organisation de la gouvernance à l'échelle d'un bassin hydrographique, compétences GEMAPI et complémentaires) et des outils de gestion similaires. Depuis plus de 14 ans, elles ont développé des partenariats et habitudes de travail au travers notamment la mutualisation d'une base de données eau.

Elles souhaitent se doter d'un outil permettant la réalisation de diagnostic de territoire afin d'actualiser, de suivre la mise en œuvre de leurs outils de planification (SAGE) et de préparer leur déclinaison en outil opérationnel (Contrat de Rivière). L'objectif à long terme est de pouvoir doter leur structure d'un tableau de bord dynamique, pertinent, adapté aux différents sous territoires de leur bassin et prospectif.

DECIDE

D'approuver le projet de demande de financement préalable à déposer conjointement entre le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout tel qu'il suit :

Automatisation de diagnostic de territoires	€ HT	TVA	€ TTC
Temps de travail : 6 mois contractuel (personne à recruter)	-	-	25 000.00 €
Prestation Extérieure	27 280.00 €	5 456.00 €	32 736.00 €
TOTAL DES DEPENSES	27 280.00 €	5 456.00 €	57 736.00 €

Organisme ou collectivité apportant une aide financière	Montant subventionnable HT	Forme et taux de l'aide (avance ou subvention)	Montant de la contribution attendue
Agence de l'eau Adour Garonne Recrutement contractuel 6 mois	25 000 €	70	17 500 €
Agence de l'eau Adour Garonne Prestation extérieure	32 736 €	60	16 368 €
SMBV Agout			11 934 €
SMBV Viaur			11 934 €

D'autoriser le Président et par délégation la Directrice à signer tous les actes administratifs relatifs au dépôt du dossier.

Les conseillers syndicaux seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil.

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de Castres le 11 juin 2020

Sous le n°

Certifié exécutoire le 11 juin 2020

Fait à Labruguière, le 11 juin 2020

Le-Président,

Jean-Louis BATTUT

